

MÉTHODE DE FINANCEMENT

Permis à 1€ par jour

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État.

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Pourquoi ?

Le « permis à un euro par jour » permet de répondre à deux objectifs principaux :

- faciliter l'accès au permis de conduire, dont le coût peut représenter un frein et un obstacle à l'obtention d'un emploi ;
- continuer à améliorer la qualité générale de la formation, grâce à un partenariat avec des écoles de conduite labellisées qui se sont engagées, aux côtés de l'État, dans une démarche de qualité.

Quels montant de prêt ?

- 600, 800, 1 000 ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation à la catégorie A et B du permis de conduire ;
- 300 € en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire afin de financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt.

Paiements en 4 fois sans frais supplémentaires

Pour le paiement de votre permis, l'auto-école peut vous proposer de régler en plusieurs fois sans frais supplémentaire, afin de vous faciliter le financement.

Aide départementale au permis de conduire | Hérault

Le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) s'adresse aux jeunes engagés dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle par un soutien individuel et/ou un accompagnement par des actions collectives : chantier d'insertion, aide à la mobilité, prévention santé...

Conditions d'éligibilité

- Être âgé de 18 à 25 ans révolus
- Résider sur le territoire héraultais hors Métropole de Montpellier(*)
- Ne pas avoir de ressources ou de faibles ressources

Aide au Permis | Hérault

Vous êtes âgé(e) de 16 à 25 ans, domicilié(e) dans l'Hérault, engagé(e) dans un parcours d'insertion avec une Mission Locale d'Insertion ou les Résidences Habitat Jeunes ou le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes ou le Conseil départemental de l'Hérault et vous avez des dépenses pour certains frais facilitant votre prise d'autonomie.

Conditions d'éligibilité

- Être âgé de 16 à 25 ans
- Résider dans l'Hérault
- Être engagé dans un parcours d'insertion avec une Mission Locale d'Insertion ou les Résidences Habitat Jeunes ou le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes ou le Conseil départemental de l'Hérault
- Avoir des dépenses pour certains frais facilitant votre prise d'autonomie